

**PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2024**

Nombre de membres en exercice : 15

Quorum : 8 - Présents : 8 Votants : 8

Présents : Lavoine Jean-Claude, Soulié Jean-Marc, Lopez Yannick, Remoissenet Jean-Marc, Papeix Nicolas, Porrovecchio Marc, Sansoz Marc, Sylvestre Évelyne

Excusés : Bouzon Stéphane, Crétier Marcel, Dejoux Patricia, Di Marzo Monia, Lavoine Bastien, Mondel Caroline, Nicastro Nathalie

Secrétaire : Lopez Yannick

ORDRE DU JOUR :

I. VOIRIE

- Sécurisation du carrefour de l'auberge R.D. 925 - Route des Moisseaux - Demande de subvention DETR 2025

II. BÂTIMENT

- Création d'une chaufferie biomasse pour la Mairie, les deux logements au-dessus de la Mairie ainsi que la Salle Communale sous la Mairie - Demande de subvention FDEC 2025

- Création d'une chaufferie biomasse pour la Mairie, les deux logements au-dessus de la Mairie ainsi que la Salle Communale sous la Mairie - Demande de subvention DETR 2025

III. PERSONNEL COMMUNAL

- Modification des conditions d'adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires souscrit avec le groupement Relyens / CNP Assurances

IV. FINANCES

- Engagement des dépenses d'investissement 1^{er} trimestre 2025 - Budget M 57

V. DIVERS

- Tarifs 2025

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 25/10/2024.

I. VOIRIE

1) Sécurisation du carrefour de l'auberge R.D. 925 - Route des Moisseaux - Demande de subvention

DETR 2025 : M. le Maire rappelle au C. M. que la demande de subvention pour le projet de sécurisation du carrefour de l'auberge, R.D. 925 ainsi que la création du parking et réfection de la Route des Moisseaux avait été présentée au titre de la DETR 2024.

Le projet ayant été classé sans suite il convient de représenter ce dossier au titre de la DETR 2025.

Le coût global prévisionnel de l'opération, s'élève à 84 605.00 € HT (soit 101 526.00 € TTC).

Il propose de solliciter les services de l'État pour une aide financière, la plus élevée possible, au titre de la DETR 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire le dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2025. Et d'entreprendre les travaux d'aménagement du carrefour de la R.D. 925, de la Route de la Scierie sur la Commune de Notre Dame des Millières et de la Route des Moisseaux sur la Commune de Monthion. Accepte le montant des travaux s'élevant à 84 605.00 € HT (soit 101 526.00 € TTC). Et sollicite auprès des services de l'État, l'inscription d'une demande de subvention au titre de la DETR 2025.

Le plan de financement de ces travaux se présente comme suit :

- Subvention de l'État - DETR,
- Subvention du Département - FDEC et Amendes de Police - accordées (subvention 2024),
- Autofinancement des Communes de Notre Dame des Millières et de Monthion.

S'engage à réaliser les travaux au cours de l'année où ils seront programmés, demande l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention. Charge M. le Maire de réaliser toutes les formalités et signatures relatives à ce dossier.

(délibération 36 Présents : 8 Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0)

II. BÂTIMENT

1) Création d'une chaufferie biomasse - Mairie - Logements - Salle Sous la Mairie - Demande de

subvention FDEC 2025 : M. le Maire informe le C. M. du projet concernant la création d'une chaufferie Biomasse pour la Mairie, les deux logements au-dessus de la Mairie, ainsi que la Salle Communale sous la Mairie.

Il est rappelé qu'une étude avait été faite et que plusieurs scénarios avaient été proposés avec des objectifs de réduction des consommations en énergie différents selon les travaux envisagés.

Le coût global prévisionnel de l'opération, s'élève à 82 201.20 € HT (soit 98 641.44€ TTC).

M. Le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental pour une aide financière, la plus élevée possible, au titre du FDEC 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son aval pour la création d'une chaufferie biomasse. Décide d'entreprendre les travaux, accepte le montant des travaux s'élevant à 82 201.20 € HT (soit 98 641.44€ TTC). Sollicite auprès de M. le Président du Conseil Départemental l'inscription d'une demande de subvention au titre du FDEC 2025.

Le plan de financement de ces travaux se présente comme suit :

- Subvention du Département - FDEC,
- Subvention de l'État - DETR,
- Autofinancement de la commune.

S'engage à réaliser les travaux au cours de l'année où ils seront programmés, demande l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention et charge M. le Maire de réaliser toutes les formalités et signatures relatives à ce dossier.

(délibération 37 **Présents** : 8 **Votants** : 8 **Pour** : 8 **Contre** : 0 **Abstention** : 0)

2) Création d'une chaufferie biomasse - Mairie - Logements - Salle Sous la Mairie - Demande de subvention DETR 2025 :

M. Le Maire informe le C. M. du projet concernant la création d'une chaufferie Biomasse pour la Mairie, les deux logements au-dessus de la Mairie, ainsi que la Salle Communale sous la Mairie. Il est rappelé qu'une étude avait été faite et que plusieurs scénarios avaient été proposés avec des objectifs de réduction des consommations en énergie différents selon les travaux envisagés. Le coût global prévisionnel de l'opération, s'élève à 82 201.20 € HT (soit 98 641.44€ TTC). Il propose de solliciter les services de l'État pour une aide financière, la plus élevée possible, au titre de la DETR 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son aval pour la création d'une chaufferie biomasse. Décide d'entreprendre les travaux. Accepte le montant des travaux s'élevant à 82 201.20 € HT (soit 98 641.44€ TTC) et sollicite auprès des services de l'État, l'inscription d'une demande de subvention au titre de la DETR 2025.

Le plan de financement de ces travaux se présente comme suit :

- Subvention de l'État - DETR,
- Subvention du Département - FDEC,
- Autofinancement de la commune.

S'engage à réaliser les travaux au cours de l'année où ils seront programmés, Demande l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention et charge M. le Maire de réaliser toutes les formalités et signatures relatives à ce dossier.

(délibération 38 **Présents** : 8 **Votants** : 8 **Pour** : 8 **Contre** : 0 **Abstention** : 0)

III. PERSONNEL COMMUNAL

1) Modification des conditions d'adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires souscrit avec le groupement Relyens / CNP Assurances : Le Maire expose que :

- le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a souscrit un contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de la Savoie, à compter du 1^{er} Janvier 2022 avec le groupement conjoint Relyens / CNP Assurances pour une durée de quatre ans,
- par délibération n°2021-36 du **20/09/2021** la commune a adhéré au contrat d'assurance groupe précité,
- par lettre du 24 Octobre 2024, le Centre de gestion a informé la commune de l'augmentation des taux de cotisation à hauteur de 9% demandée par l'assureur pour l'année 2025, en raison d'un rapport sinistre à prime défavorable à l'échelle du contrat groupe, du fait d'une augmentation significative de l'absentéisme,
- cette hausse des cotisations n'impactera que la dernière année du contrat en cours,

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, Vu l'exposé de Monsieur le Maire et sur sa proposition, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Vu l'article 26 de la loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, Vu le décret n° 86.552 du 14 Mars 1986 pris pour l'application du 2ème alinéa de l'article 26 de la loi

n°84.53 du 26 Janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de la Savoie en date du 22 Juin 2021, autorisant le Président du Cdg73 à signer le marché avec le groupement SOFAXIS / CNP,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de la Savoie en date du 27 Novembre 2024, autorisant le Président du Cdg73 à signer l'avenant n°3 au marché d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires, Approuve la modification, pour l'année 2025, des conditions d'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de la Savoie avec le groupement Relyens / CNP, selon les caractéristiques suivantes :

- Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou détachés :

- Risques garantis : décès, accidents de service, maladies imputables au service (y compris le temps partiel thérapeutique), congés de longue maladie, longue durée (y compris le temps partiel thérapeutique), maternité, paternité, adoption, incapacité (maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire)
- Conditions : avec une franchise de 10 jours ferme par arrêt en maladie ordinaire : 6,81 % de la masse salariale assurée

Autorise le Maire à signer tous actes nécessaires à la mise en œuvre des nouvelles conditions d'adhésion au contrat groupe d'assurance pour la couverture des risques statutaires pour l'année 2025, dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.

(délibération 39 **Présents** : 8 **Votants** : 8 **Pour** : 8 **Contre** : 0 **Abstention** : 0)

IV. FINANCES

1) Engagement des dépenses d'investissement 1^{er} trimestre 2025 - Budget M 57 : Dans l'attente du vote du Budget Primitif 2025, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant la loi L. 1612.1 concernant l'amélioration de la décentralisation. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à compter du 1^{er} Janvier 2025 dans la limite du 1/4 des crédits inscrits au Budget 2024 pour les imputations budgétaires suivantes :

ARTICLE / M57	DÉSIGNATION	MONTANT
Chapitre 20		
c/ 203	Frais d'études, recherche et développement	3 500.00 €
Chapitre 204		
c/ 2041512	Subv GFP de rattach. Bâtiments, installations	1 000.00 €
c/ 20422	Subv. Pers. droit privé : Bâtiment et installations	500.00 €
	TOTAL chapitre 204 :	1 500.00 €
Chapitre 21		
c/ 2111	Terrains nus	1 000.00 €
c/ 2112	Terrains de voirie	6 325.00 €
c/ 2131	Constructions bâtiments publics	27 500.00 €
c/ 2151	Réseaux de voirie	48 450.00 €
c/ 2188	Autres immobilisations corporelles	1 500.00 €
	TOTAL chapitre 21 :	84 775.00 €
Chapitre 4581		
c/ 45811	Dépenses (subd. par mandat)	12 800.00 €

(délibération 40 **Présents** : 8 **Votants** : 8 **Pour** : 8 **Contre** : 0 **Abstention** : 0)

2) TARIF 2025 :

- Taxis - Droit de place de stationnement : M. le Maire rappelle au C. M. qu'il existe deux autorisations de stationnement sur la Commune de Monthion. Il rappelle que le montant annuel du droit de stationnement à Monthion est de 350,00 €.

Il propose de ne pas l'augmenter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, maintient le montant annuel de ce droit, soit 350,00 € par emplacement à compter du 1^{er} Janvier 2025. Et charge M. le Maire de mettre en recouvrement cette somme auprès des titulaires de l'autorisation de stationnement sur la voie publique.

(délibération 41 Présents : 8 Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0)

VI. DIVERS

Bulletin Municipal 2025 :

Yannick LOPEZ rappelle les différentes demandes qui ont été faites pour les futurs articles du Bulletin Municipal.

Restauration de l'Église :

Jean-Marc SOULIÉ fait un point sur les rencontres qui ont été faites avec les architectes sur les différents travaux à effectuer.

Chalet du Moulin :

Évelyne SYLVESTRE demande s'il est possible d'installer une poubelle ou un bac pour récupérer les mégots de cigarettes sur la terrasse du Chalet du Moulin.

Travaux voiries :

- Route Sous les Côtes :

Marc PORROVECCHIO fait un retour et remercie les employés communaux pour le travail accompli, suite aux intempéries de Septembre dernier (Installation de caniveaux).

- Route de Notre Dame des Millièrès :

Monsieur le Maire explique les travaux réalisés par l'entreprise LOCATELI au niveau de l'Ancienne Scierie. Au printemps, pour terminer l'aménagement, une cunette en enrobé sera réalisée.

- Chemin du Martinet :

La réfection du chemin a été faite par les employés communaux.

Outillage à prévoir :

- Potence pour le camion et plaque vibrante.
- Autolaveuse pour l'École.

Urbanisme :

Yannick LOPEZ fait un point sur les permis en cours.

Vœux du Maire et du Conseil Municipal :

Samedi 18 Janvier 2025 à 18h30 à la Salle Communale.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 20h45

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/12/2024

Arrêté par le Conseil Municipal en séance du 10/04/2025

PUBLICATION : le 14/04/2025

Le Maire,
Jean-Claude LAVOINE.



Le Secrétaire,
Yannick LOPEZ.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Yannick Lopez', is written over the name of the secretary.